



Objet :            Ordre du jour de la 5ème réunion du Conseil d'administration 2015-2016  
Présenté aux : Membres du Conseil Exécutif  
Par :             Éliane Boucher  
Date :            21 janvier 2016, 11h30  
Lieu :            Pavillon Maximilien-Caron

## GÉNÉRAL

### **0. Ouverture de la réunion**

Proposée par Jean-François.  
Appuyée par CA.  
Ouverture de la réunion à 11h39.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Rosemarie propose, appuyé par Sabrina.

### **2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Bénédict propose, appuyé par Simon.

### **3. Règlements généraux**

Jean-François dit que l'on commencera l'analyse par le tableau comparatif. Il demande de considérer le document en bloc, et si des modifications ponctuelles sont nécessaires on les sortira de l'adoption.

Jean-François demande si tout le monde est à l'aise qu'il préside cette section, il n'y a pas d'opposition. Il rappelle les grandes lignes de cette refonte, qui ont déjà été présentées au CA. Il parle notamment du Conseil de famille qui n'existe plus maintenant.



Toujours dans une perspective d'alléger le tout, un nouveau chapitre sur les élections a été créé rassemblant toutes les procédures. Seule l'élection des RepSos est à l'extérieur du chapitre des élections, dans un nouveau chapitre « Comités et représentants socioculturels ». On a également aboli le poste de RepSo de deuxième ou troisième année.

Rosemarie se demande si le titre de représentant social pourrait être toujours pertinent. Elle se demande si on pourrait faire des élections rétroactives.

Sabrina comprend, mais elle dit que ces personnes peuvent voir leur travail reconnu d'autres façons. Elle ne veut pas que l'on ne fasse que permettre à des gens d'ajouter des points sur leur CV.

Simon dit que de telles expériences peuvent être amenées en entrevue ou en lettre de présentation.

Hannah dit que des bourses ne sont pas nécessairement offertes à des étudiants qui s'impliquent dans la vie sociale. Simon répond que c'est actuellement un des critères et non le seul critère pour une bourse.

Jean-François dit que l'on doit garder en tête qu'on a décidé de garder les structures dont on avait besoin et d'abroger celles dont on ne se servait pas. Les RepSos de première



année vont désormais travailler directement avec le vice-président à la vie étudiante. C'est actuellement comme cela que l'on travaille. On cherche à refléter la réalité

Jean-François dit qu'un autre aspect de la réforme est le pouvoir politique du CA. On s'est rendu compte que le CA ne devait pas agir dans les affaires externes. C'est le nouvel article 36 des règlements, à la proposition 14. Cette nouvelle formulation est plus claire et va directement au but en étant directement inscrite dans la mission du CA.

Antoine veut savoir pourquoi on a voulu se retirer des affaires externes. Jean-François dit que l'ancien article parlait de « pouvoir politique » mais qu'on ne savait pas quand l'appliquer. Cela avait été interprété en faveur d'une simple fonction budgétaire du CA, alors que dans les faits cela n'est pas le cas. Cette nouvelle formulation est plus claire, est cela va dans le sens de la volonté de l'Assemblée générale en 2014.

Simon dit que « politique » ne doit pas se lire dans un sens trop restreint, mais l'on parle donc ici des affaires externes.

Hannah dit que désormais les questions externes seront directement soumises à l'Assemblée générale, et non au CA.

Jean-François dit qu'au début de l'année on avait voté de mieux interpréter le pouvoir politique du CA.



Bénédict ajoute que la participation de l'AED à un colloque externe ne pourrait être vérifiée par le CA pour des questions autres que budgétaires, notamment les positions prises.

Jean-François précise que le 500\$ a été monté à 800\$, car le CE et le CA ont l'obligation d'honorer les engagements de l'AED, et cela prend en compte les dépassements de coûts. Les auteurs de la réforme ont décidé de ne pas mettre une formulation du type « un montant raisonnable », mais 800\$ semblait plus sensé eu égard à l'ordre de grandeur des tractations de l'AED.

Bénédict se demande si ce 300\$ donne réellement de l'oxygène au CE. Jean-François dit que ce montant a été décidé car il avait du sens, puisqu'il y a souvent des dépenses cumulatives dans des événements.

Simon dit que c'est pour éviter de la petite gestion et de dépenser inutilement de l'énergie.

Jean-François amène un autre aspect : les conflits d'intérêts. On a inclus les conflits d'intérêts de comités, pour que les administrateurs le déclarent. On a également interdit aux administrateurs intéressés de parler de ces situations en CA pour ne pas faire indirectement ce qu'on ne peut pas faire directement.



Un autre aspect concerne les dérogations aux Règlements généraux : l'AED s'est mise au diapason de la FAÉCUM à cet effet, l'Assemblée générale ne peut déroger aux Règlements généraux sauf dans le cas d'un candidat qui voudrait se présenter aux élections et qui n'a pas les qualifications prévues dans les Règlements. Le pouvoir public tire sa force de la règle de droit. Les pouvoirs viennent des Règlements généraux, et les limitations aussi. La modification des Règlements généraux devra donc passer par une assemblée spéciale. Cela va aussi dans le sens de l'interprétation du Code L'espérance.

Tous les délais pour les Assemblées ont été revus pour refléter la réalité. On s'est rendu compte que l'on fixe la date de l'Assemblée générale en début d'année et les délais sont par la suite computés à l'envers, alors que dans les Règlements c'est le contraire qui est prévu. On a maintenant introduit la notion de « délai raisonnable ». Le calendrier scolaire change à chaque année.

Jean-François rappelle que dans les entêtes il y a les deux chapitres, ceux des vieux règlements et ceux des nouveaux règlements. Tout est expliqué, beaucoup de modifications sont techniques. Le tableau permet une analyse exhaustive.

Bénédict a des questions relatives à la politique pour l'envoi des commandites.



Jean-François dit que la politique actuelle n'est pas enchâssée dans l'article. La politique relève du vice-président aux relations professionnelles. On veut s'assurer qu'il y aura toujours un outil, peu importe la solution choisie.

Bénédict dit que dans les premières réunions on avait parlé du déséquilibre entre les comités. Jean-François dit que ce n'est pas ce qui est en question ici, c'est surtout de s'assurer que des demandes ne soient pas faites en parallèle. Simon dit aussi que c'est aussi pour faire un plancher minimum pour baliser les activités des comités.

Hannah dit qu'il faudrait s'assurer que le plan de commandites soit prêt suffisamment tôt.

Bénédict a une question sur la proposition sur la proposition 48, où l'on nomme le *Pigeon dissident* au lieu de faire référence au « journal étudiant ». Éliane fera la correction.

Sabrina propose de faire une mention d'inclusion du féminin dans les Règlements. Nicolas appuie.

Éliane dit qu'elle s'était opposée à ajouter une telle mention aux Règlements généraux, parce que la langue française est ainsi faite. Ce sont de pures considérations grammaticales.



Simon dit que cette mention pourrait faire en sorte que l'Assemblée demandera la féminisation.

Nicolas croit que le masculin inclut le féminin et qu'on n'a pas besoin de le refaire.

Simon dit que cela pourrait relever de la prérogative de l'Assemblée générale et non du CA.

Catherine Anne dit que cela irait à l'encontre du rôle de non-ingérence externe du CA.

Rosemarie propose que le CA ne se prononce pas sur la question. C'est appuyé par Sabrina. C'est adopté par tous.

Jean-François pense qu'on devrait s'en remettre à l'Assemblée générale, et que les membres du CA auront alors droit à leur propre opinion.

Éliane rappelle aux administrateurs de lui envoyer par courriel les coquilles qu'ils ont relevées.

Sabrina avait une question sur le nouvel article 63, quant aux fonctions du vice-président à la vie étudiante. Elle rappelle qu'elle est dans la CEFDUM. Elle propose d'ajouter « et



des corporations étudiantes indépendantes » à la fin du sous-paragraphe a). Cela reflèterait ce qui se fait actuellement. Antoine appuie.

Éliane exprime qu'elle perçoit un problème quant à l'indépendance des corporations. Sabrina croit que cela ne cause pas de tort.

Hannah dit qu'on pourrait ajouter la mention au point d), plutôt qu'au point a).

Jean-François dit que dans les faits, c'est comme cela que ça se passe, et il ne voit pas comment cela pourrait poser problème.

Rosemarie croit que cela donne un devoir à l'AED vis-à-vis les corporations indépendantes, alors que celles-ci n'ont pas de devoir en ce sens. Elle craint que l'on lie le futur.

Sabrina dit que c'est dans l'optique où les corporations doivent passer par l'AED pour réserver le Café Acquis, notamment. Cela ne créerait pas de devoir de l'AED et ne donnerait pas de pouvoir au CA.

Simon dit que cela se fait dans les faits, que cela va de soi. Il faudrait alors ajouter une obligation dans les chartes des corporations indépendantes à cet effet aussi.





Éliane dit qu'on pourrait alors faire un autre sous-point complètement.

Bénédict dit que le but de l'exercice est d'alléger les Règlements généraux, et que de codifier toutes les pratiques ne va pas nécessairement en ce sens en imposant une obligation au vice-président à la vie étudiante.

Antoine dit que cela n'alourdirait pas la tâche du vice-président à la vie étudiante.

Jean-François demande si on est prêt à passer au vote.

Pour : 3

Contre : 4

Abstention : 2

La proposition est battue.

Rosemarie propose d'ajouter un nouveau sous-point b) pour ajouter les corporations indépendantes, qui se lirait comme suit : « b) l'organisation et la coordination d'activités sociales, culturelles et sportives, en collaboration avec les corporations étudiantes indépendantes ». Sabrina appuie.

Pas de demande de vote, c'est adopté à l'unanimité. Le reste des sous-points seront décalés.



Sabrina ajouterait que les procès-verbaux devraient être diffusés par le lien étudiant dès leur adoption.

Véronique dit que c'est une bonne idée, mais elle croit que seules les décisions importantes devraient être publiées, pour ne pas alourdir les communications et saturer l'information. Elle suggère de le faire lors des rencontres du CA, pour publiciser la page du site Web contenant tous les procès-verbaux.

On modifierait donc 60h), en ajoutant l'obligation d'inclure un lien vers les PV du CE, du CA et de l'Assemblée générale dans la rédaction du lien étudiant.

Nicolas propose un sous-amendement à l'effet d'inclure la notion de délai raisonnable.

Pas de demande de vote, adopté à l'unanimité.

Catherine Anne demande pourquoi la réservation des locaux a été attribuée au vice-président aux affaires administratives, Simon répond que c'est parce que cela relève des affaires administratives.

Elle a une question également quant aux élections des comités. Éliane répond que c'est pour encadrer et pour ne pas qu'il y ait de débordements. Jean-François rappelle que cela répond à la situation du CDAG de l'an dernier.



Antoine a une question quant à l'article 14b) sur le vérificateur externe. Il s'agit d'une reconduction, sauf motifs graves.

Puisqu'il n'y a plus d'interventions, on passerait au vote sur les règlements, en incluant les modifications proposées par le CA.

Antoine propose une mention soleil (motion de félicitations) aux personnes ayant travaillé sur le dossier. C'est adopté à l'unanimité.

Bénédict demande le vote.

Pour 8

Contre 0

Abstention 1.

C'est adopté à majorité, les nouveaux règlements généraux passeront en Assemblée générale lundi prochain.

Simon rappelle que le CA est lié par son vote.

#### **4. Mise à jour budgétaire**

Jean-François demande si les administrateurs ont des questions sur ce point.



Les administrateurs remercient Loïc pour son travail.

## **5. Direction des immeubles**

Jean-François rappelle qu'il faut une motion.

[huis clos]

## **6. Varia**

Bénédict a une question quant au colis du comité Law Games et à la tirelire du café. Simon a contacté le fournisseur pour Law Games, et Loïc dit que l'AED a perdu l'argent du café, environ 17\$. Les suivis ont été faits, mais on ne sait pas ce qu'il est advenu du colis.

Hannah dit que même si le CE décide d'augmenter les prix de billets pour les activités, il faudrait aviser le CA avant.

Loïc dit qu'il ne se rappelait plus que le billet avait été budgété à 15\$, qu'il a suivi les directives de Marc-Simon. Finalement, le billet a été vendu à 20\$ mais on arrive au même montant en bout de ligne.

Hannah dit qu'elle ne souhaiterait que cela soit mentionné dans les procès-verbaux du CE pour tout ce qui est « tarifs » payés par les étudiants.



ASSOCIATION DES ÉTUDIANT(E)S EN DROIT À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

## **7. Fermeture de la réunion**

Proposée par CA.

Appuyée par Hannah.

Fermeture de la réunion à 12h53.